



Commune de
Beaufort

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 16 DECEMBRE 2024, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 9 décembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 16

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry (arrivée à 19H45),VIALLET Bruno (arrivée à 19H20), DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, ROUX-NOUVEL Florence, PALLUEL-BLANC Célia, JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette, BLANC Nicolas

ABSENT REPRESENTE : M Thierry DOIX par Mme Gisèle MOLLIET de 18H30 à 19H45

ABSENTS:
Mme HORNECKER Justine
Mme VIBERT Séverine
M. MENOTTO Sylvain

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PALLUEL-BLANC Célia

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

M Nicolas BLANC informe le Conseil que suite à une remarque d'un administrateur de l'Office de Tourisme, il convient de préciser au Compte Rendu de la séance du 18 novembre 2024, que M Nicolas BLANC intervenait sur le dossier de la convention d'objectifs entre la commune et l'Office de Tourisme en tant qu'élu délégué au tourisme.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté, la convention à intervenir entre la commune et l'ONF pour l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat de prestations forestières et la question de la gratuité des adhésions aux bibliothèques communales.

➤ **Office de Tourisme : présentation du bilan d'activité 2024, du prévisionnel 2025 et de la demande de dotation pour 2025**

Messieurs Frédéric BLANC-MAPPAZ, Directeur, accompagné de M Nicolas BERNARDI, en présence de M Nicolas BLANC, président de l'office et élu délégué au tourisme, présentent le bilan d'activité de l'année 2024 (été et hiver) de l'Office de tourisme.

Pour rappel, les principales actions menées par l'Office de tourisme sont définies dans la convention annuelle d'objectifs établie avec la collectivité pour une durée de 3 ans.

Les élus prennent connaissance des bilans suivants : fréquentation, résultats des enquêtes de satisfaction clientèle, animations et évènements, boutique et centrale de réservation (chiffre d'affaire de 540 952 €), relations médias et publications réalisées, suivi de la TEAM Arêches Beaufort et des partenariats avec les marques (Dynafit, Julbo, Dynastar, La Coop), visites patrimoniales, soutien aux organisateurs d'évènements (Pierra Menta été, trail La Frison Roche, Pierra Menta , Festival de l'humour...), coordination de l'offre événementielle et de la gestion des labels (dont le Flocon vert obtenu en juin 2024 qu'il convient de mettre en œuvre et d'animer aux côtés de la Collectivité étant précisé qu'un audit intermédiaire sera réalisé en 2026), marque beaufortain en partenariat avec l'Office de Tourisme des Saisies et en lien avec les 3 autres communes du beaufortain (présence commune sur salons).

L'Office réalise aussi des missions annexes : la gestion de l'agence postale d'Arêches (avec la contribution financière de la Poste) l'organisation du concours des maisons fleuries et le soutien à la garderie.

En 2025, en plus des missions habituelles, l'accent sera mis sur la rénovation des locaux d'Arêches, le classement en 1ere catégorie (pré requis pour les classements de la commune en commune touristique et en station de tourisme), la marque beaufortain, l'appui à la mise en œuvre de l'espace muséal de la cayère, le développement d'un outils de prospective, la représentation institutionnelle, le développement partenarial avec 3 marques, l'implication des sociaux professionnels , la commercialisation des hébergements, la mise en place d'une commission évènements, la rédaction du Magazine n°3 (en cours de préparation pour juin 2025).

Suite aux échanges, le Conseil prend également connaissance, d'une part de l'organigramme de fonctionnement et de ses 2 pôles (mise en tourisme et pôle attractivité), l'office sera dirigé à compter de janvier 2025 par M Nicolas BERNARDI (suite au départ en retraite de M Frédéric BLANC-MAPPAZ) et d'autre part du bilan financier 2024 (dépenses et recettes) qui intègre une dotation de fonctionnement attribuée par la collectivité d'un montant de 680 000 €.

Les prévisions pour le budget 2025 intègrent une dotation sollicitée auprès de la Commune de 696 830 € (+ 2,42 %). Le Conseil municipal statuera sur le montant de cette dotation lors du Conseil municipal de janvier 2025.

➤ **VALIDATION DE LA COMPOSITION DE LA TEAM ARECHES BEAUFORT POUR 2025 ET DU BUDGET ASSOCIE**

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2019, les contrats de parrainage avec les sportifs de haut niveau constituant la Team Arêches-Beaufort sont établis entre l'Office de tourisme et les sportifs dans le cadre d'un budget affecté par la Commune de Beaufort.

Le Conseil entend le bilan des actions réalisées, prend connaissance des demandes de renouvellement des contrats et des demandes nouvelles et confirme à l'unanimité la validation d'une enveloppe de 17 000 € à attribuer à l'Office de tourisme en 2025 pour 8 contrats.

Les sportifs concernés sont :

- 4 membres des équipes de France (Axelle GACHET-MOLLARET, Xavier GACHET, William BON-MARDION pour le ski alpinisme, et Chloé PINTO pour le ski nordique et le biathlon handisport)

- 4 ambassadeurs : Célia HENAFF et Rosalie ODILE (biathlon), Gustave BLANC (cyclisme), Gabin FAVRE (ski alpin),

La diversité des sports pratiqués par les athlètes de la Team permettra notamment de bénéficier de retombées importantes en termes d'image et de promotion du territoire.

La commission souhaite réserver une enveloppe de 1 500 € pour soutenir des jeunes dans le cadre du dispositif des lauréats (athlétisme, équitation, natation, ski alpin), dispositif qui pourrait être réfléchi en partenariat avec le Collège.

➤ **MARQUE BEAUFORTAIN : AFFECTATION DES CREDITS**

Lors de la séance du Conseil Municipal du 22 avril 2024, la convention établie entre les 4 communes du beaufortain et les deux offices de Tourisme (Arêches Beaufort et Les Saisies), destinée à organiser la mise en œuvre de la Marque Beaufortain a été validée, permettant ainsi d'une part, une gestion de proximité des actions de promotion touristique du territoire du Beaufortain, d'autre part de contribuer à la cohésion des deux offices de tourisme grâce à un travail en commun.

Par suite (27 mai 2024) une première affectation de crédits a été décidée au bénéfice notamment des 2 offices de Tourisme (Arêches Beaufort et les Saisies) pour la mise en œuvre des actions de promotion du territoire.

Le Conseil prend connaissance de la nouvelle proposition de répartition du solde de l'enveloppe attribuée par Arlysère Agglomération, et valide à l'unanimité cette dernière.

➤ **MARCHE DE REHABILITATION DE LA FERME DE LA CAYERE : ATTRIBUTION DU LOT 3 (CHARPENTE)**

Après avoir pris connaissance de l'analyse de l'offre du lot n° 3 (charpente, couverture, zinguerie, bardage, démolition) du marché de réhabilitation de la ferme de la Cayère,

le Conseil autorise M le Maire à signer l'acte d'engagement ayant valeur de marché avec l'entreprise TARDY Menuiserie Charpente, les travaux démarrant au printemps 2025.

➤ **VALIDATION DES PRETS A CONTRACTER POUR LE PROJET REHABILITATION DE LA FERME DE LA CAYERE**

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres de prêts à taux fixe à mobiliser pour le projet de réhabilitation de la ferme de la Cayère (Crédit agricole des Savoie et Caisse d'Epargne) le Conseil Municipal autorise M le Maire à retenir les offres pour un montant de 1M€.

➤ **DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

Le Conseil municipal valide une décision modificative budgétaire d'ajustement au budget chauffage (écritures d'amortissement).

➤ **CONVENTION FORET GROUPEMENT DE COMMANDE**

Après avoir pris connaissance de la convention à intervenir avec l'ONF pour la constitution d'un groupement de commandes destiné à permettre l'achat de prestations d'exploitation forestière (durée de 12 mois reconductible 3 fois par tacite reconduction sans que sa durée n'excède 4 ans), le Conseil municipal valide la convention et autorise M le maire à la signer.

➤ **VERSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE AUX BUDGETS ANNEXES (FORET, CCAS, CHAUFFAGE)**

Monsieur le Maire rappelle les principales recettes et dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement des budgets annexes forêt, chauffage et CCAS.

- Budget forêt : au regard des principales charges (travaux en forêts communales, charge fiscale) et des prévisions de recettes (vente des coupes de bois), il convient de verser une subvention d'équilibre en provenance du budget général de 41 000 € (somme prévue au BP 2024).
- Budget CCAS : au regard des principales charges (coupons d'activité en faveur des familles, soutien aux familles fréquentant la garderie) il convient de confirmer le versement de la subvention d'équilibre en provenance du budget général de 23 380 € (somme prévue au BP 2024).
- Budget Chauffage (investissement) : il convient de confirmer le versement d'une subvention d'équilibre en provenance du budget général de 4 080 € (somme prévue au BP 2024).

Le Conseil valide à l'unanimité ces propositions.

➤ GRATUITE DES BIBLIOTHEQUES

Sur proposition de la coordinatrice des bibliothèques du beaufortain et du Val d'Arly et en accord avec la responsable des bibliothèques municipales, le Conseil valide à l'unanimité, à compter de 2025, la gratuité de l'accès aux services de lecture publique.

➤ SUBVENTIONS EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS COMMUNALES ET D'INTERET SUPRA COMMUNAL

Le Conseil prend connaissance des propositions de la Commission vie éducative, sports et associations s'agissant des demandes de subventions présentées par les associations de la Commune et valide (7 abstentions) ces dernières pour l'année 2025 pour un montant de 156 080 € (stable par rapport à 2024), après débat portant sur le niveau de soutien aux associations Pierra Menta d'été et Art des sentiers.

Les représentants du ski club, avec qui un échange a eu lieu avec la commission, souhaitent rencontrer les représentants de la SEMAB, de l'Office de Tourisme et de la municipalité pour échanger sur les différents projets en cours de réflexion.

Il valide également l'attribution des subventions en faveur des associations d'intérêt supra communal pour l'année 2025, étant précisé que l'analyse des différentes demandes a été réalisée en partenariat avec les élus des communes d'Hauteluce, Queige et Villard-sur-Doron.

Le montant total des subventions accordées par les communes aux 18 associations d'intérêt cantonal s'élève à 34 800 € dont 16 704 € pour la commune de Beaufort (stable par rapport à 2024). Arlysère Agglomération participe à ce financement par une attribution de compensation, montant fixe depuis plusieurs années. Ainsi, le nombre d'associations augmentant, le montant des subventions affecté à certaines associations est en réduction.

➤ SUBVENTIONS EN FAVEUR DES COOPERATIVES SCOLAIRES

Madame Florence ROUX-NOUVEL, élue déléguée, présente le travail de la Commission éducation s'agissant des dotations financières pour permettre le fonctionnement des coopératives scolaires des deux écoles pour un montant total de 14 240 €.

Le financement des transports pour le ski, la piscine et les activités culturelles est toujours supporté par la collectivité.

➤ GARANTIE DES PRETS OPAC DE LA SAVOIE POUR OPERATION LES CHAMPS BEAUFORT

Le Conseil municipal accorde la garantie de la Commune pour les prêts contractés par l'OPAC de la Savoie pour la réalisation de l'opération de 17 logements locatifs sociaux situés aux champs à Beaufort, prêts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

➤ INDEMNISATION SUITE A DEGRADATION

Le conseil prend connaissance du fait que lors du déneigement de la Voie Communale du Mont lors de la saison 2023/2024, la clôture de M Dominique BLANC GONNET a été endommagée et que ce dernier a pris en charge les réparations (pas de déclaration à l'assurance). Il est décidé de l'indemniser de la somme de 300 €.

➤ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente d'un bien immobilier situé à Beaufort.

➤ ACQUISITION PARCELLE DE TERRAIN LES TRAVERSES INDIVISION GACHET

(M Walter VINCENZI sort de la salle et ne prend pas part au vote)

Le Conseil municipal décide d'acquérir à l'euro symbolique à la succession GACHET Simone des parcelles de terrain sur le secteur des Traverses (emprise de la Voie Communale et piste) en vue de régularisation : parcelles section C n° 2176 (673 m²) et C n° 2175 (708 m²) soit une superficie totale de 1381 m².

➤ ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAU PLUVIAL A LA PIERRE

Le Conseil Municipal valide l'établissement d'une servitude de passage de réseaux pluvial (réseau et puit perdu) sur la parcelle section A n° 1962 (M. GACHET René) moyennant une indemnisation de 5 000 € en faveur du propriétaire.

➤ CREATION POSTE DE CONTRACTUEL MUTUALISE ECOLE ET GARDERIE (ARECHES) ET RENFORT SU SERVICE URBANISME

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions de création de postes d'agents contractuels pour, d'une part le renfort du service urbanisme et d'autre part l'entretien des locaux de l'école d'Arêches (poste mutualisé avec l'entretien des locaux de la garderie) et valide ces créations.

➤ ASSERMENTATION DU RESPONSABLE DES ATELIERS COMME ASVP (AGENT DE SURVEILLANCE DE la Voie Publique)

Le Conseil Municipal valide la démarche d'assermentation comme Agent de Surveillance de la Voie Publique de M Armand JOGUET, responsable des ateliers, ce afin de pouvoir assurer le remplacement, en tant que de besoin du policier municipal, sur les missions de surveillance de la voie publique (gestion et contrôle des stationnements ...)

➤ COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

-Commission agricole : bilan de la semaine anti-gaspi à l'école d'Arêches : au regard des chiffres, idée d'établir des fiches retour pour adapter les quantités fournies par le Collège ; une seconde semaine de test sera à prévoir.

M. Christophe CORNU, technicien forestier à l'ONF, prendra ses fonctions en février 2025 (remplacement de M Jérémie CUSIN).

-Commission urbanisme : point à faire avec l'architecte conseil au regard de ses avis sur différents dossiers d'urbanisme

-SEMAB : M. Nicolas PERRETTA, nouveau directeur, a pris ses fonctions le 6/12 /2024. M. Jérôme CHOUDIN, en poste actuellement à Manigod, le remplacera à la fin de la

saison d'hiver. Le domaine skiable a été ouvert les 13 et 14 décembre et une modification est intervenue s'agissant des caisses : la caisse d'Arêches située sous l'OT sera fermée et une caisse sera ouverte à Beaufort (Office de Tourisme) en complément de la borne.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- projet de déplacement du monument aux morts d'Arêches : M Walter VINCENZI, référent, rencontrera prochainement les anciens combattants pour échanger sur la proposition municipale,
- les vœux du maire et du Conseil Municipal sont prévus le mercredi 18/12/2024
- M Guy DUC GONINAZ représentera la commune au sein du Jury du 21 ème festival de l'humour, les sommets du rire d'Arêches Beaufort, du 23 au 25 janvier 2025,

Le Maire



**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE
LUNDI 20 JANVIER 2024**